

Focus

Le budget participatif ronchinois

JE PARTICIPE

DES IDÉES POUR MA VILLE

À Ronchin, de nombreuses instances existent déjà pour consulter et associer les habitants aux évolutions et au devenir de leur commune. La Ville de Ronchin a décidé d'aller encore plus loin en adaptant les outils existants et en développant de nouveaux dispositifs répondant aux attentes exprimées par les citoyens lors de la consultation lancée dans le cadre de la Fabrique de la citoyenneté.



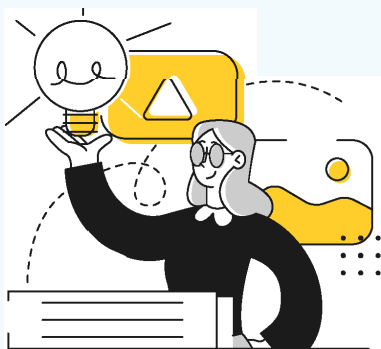
VOUS AVEZ UNE OU MÊME DES IDÉES ? PARTAGEZ-LES !

Mobilisateur, le budget participatif donne la possibilité aux habitant.es de s'impliquer facilement et concrètement dans la vie de la cité. Tous les Ronchinois.es de plus de 11 ans pourront

L'équipe municipale s'est engagée à imaginer et proposer de nouveaux modes de participation afin de redynamiser l'expression citoyenne et de renforcer le pouvoir d'agir des habitants. L'objectif est de permettre aux Ronchinoises et Ronchinois de toujours mieux faire entendre leurs avis et de participer activement à la vie de la commune. Le budget participatif s'inscrit pleinement dans cette démarche.

prochainement proposer des idées pour améliorer leur cadre de vie. La faisabilité et la recevabilité des projets déposés seront ensuite étudiées par les services municipaux puis validées par un jury citoyen. Les projets retenus seront ensuite soumis au vote de la population. La Ville consacrerait 40 000 € de son budget d'investissement pour réaliser les projets les plus plébiscités.

BUDGET PARTICIPATIF, LES GRANDES ÉTAPES



JE DÉPOSE UNE IDÉE

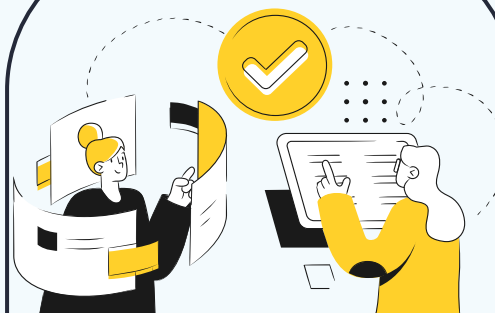
> Du 29 avril au 28 mai

Vous habitez Ronchin et avez plus de 11 ans ? Faites-nous part de vos idées pour la ville en complétant le formulaire disponible sur la plateforme citoyenne (jeparticipe.ville-ronchin.fr) ou en déposant un bulletin papier dans les urnes prévues à cet effet (bibliothèque, ludothèque et centre social).

LA FAISABILITÉ DE MON IDÉE EST ÉTUDIÉE

> Du 29 mai au 17 septembre

En lien avec le jury citoyen, les services de la Ville étudient la recevabilité et la faisabilité technique et financière de vos idées. À cette étape, les idées déposées se transforment en projets. Vous pouvez être contactés par la Ville pour préciser, ajuster ou compléter vos idées.



JE VOTE POUR MES TROIS PROJETS PRÉFÉRÉS

> Du 3 au 17 octobre

Durant cette période, chaque habitant est invité à voter pour ses trois projets préférés. Pour voter, rendez-vous directement sur la plateforme (jeparticipe.ville-ronchin.fr) ou déposez votre bulletin papier dans les urnes prévues à cet effet (bibliothèque, ludothèque et centre social).

JE DÉCOUVRE LES PROJETS RETENUS

> Le 20 octobre

Les projets qui auront reçu le plus grand nombre de votes (numérique et papier) et entrant dans l'enveloppe des 40 000 € allouée au budget participatif seront réalisés en 2022.



POUR ÊTRE RECEVABLE, VOTRE IDÉE DOIT :

- être localisée à Ronchin ;
- relever des compétences de la commune et ne pas être déjà réalisée, à l'étude ou en cours d'exécution ;
- servir l'intérêt général et ne pas générer de bénéfices privés ;
- concerner uniquement des dépenses d'investissement et donc ne pas engendrer des coûts récurrents pour la collectivité ;
- être techniquement et légalement réalisable dès 2022 ;
- ne pas dépasser un coût de 10 000 € et ainsi permettre la réalisation d'au minimum 4 projets sur l'enveloppe votée pour 2022.

UN JURY CITOYEN EN APPUI DE LA DÉMARCHE



Le budget participatif vise à renforcer le pouvoir d'agir des habitant.es. Pour accompagner et soutenir ce tout nouveau dispositif, la Ville de Ronchin a souhaité créer une instance participative en charge de veiller à son bon fonctionnement. Véritable garant de

l'esprit de la démarche, le futur jury citoyen contrôlera et actera la régularité et la conformité des projets sélectionnés. Indépendante, cette instance participative établira sa charte de fonctionnement et définira ses propres modes d'organisation.

LE CITOYEN RÉFÉRENT

Désigné.e par Monsieur le Maire, il/elle sera en charge d'animer le jury citoyen



Le citoyen référent est en charge de co-animer le jury citoyen avec l'Adjoint au Maire en charge de la démocratie participative. Il/elle est un relai privilégié entre les citoyen.nes, les services et les élu.es.

LE JURY CITOYEN

Six femmes / Six hommes
= une voix consultative



- Valide toutes les étapes du budget participatif
- Garantit la neutralité du dispositif
- Agit dans l'intérêt général

ENVIE DE REJOINDRE L'AVENTURE ?

Vous avez plus de 18 ans et souhaitez rejoindre le jury citoyen ? Déposez votre candidature du 29 avril au 28 mai prochain en complétant le formulaire disponible sur la plateforme citoyenne (jeparticipe.ville-ronchin.fr) ou en déposant un bulletin papier dans les urnes prévues à cet effet (bibliothèque, ludothèque et centre social). Un tirage au sort désignera les 12 membres qui composeront le jury citoyen.